

## **Jean-Paul Orient - Le Médico-social : une exception culturelle française - Janvier 2007**



Jean-Paul Orient a été salarié au CREAI de 1981 à 1985 en tant que conseiller technique avant de devenir directeur technique de 1985 à 1987, pour enfin devenir directeur de 1988 à 2008. Il fut président du CNAHES de 2011 à 2013.

Le secteur médico-social qui tient une place si importante n'existe que chez nous, à quelques exceptions près.

Dans la plupart des pays, les personnes en situation de handicap relèvent des structures sanitaires pour les soins, des structures éducatives pour l'éducation - éventuellement spécialisée - et des solidarités communales ou régionales pour l'aide à l'hébergement et à la vie sociale.

Notre solution originale trouve sa source dans la confluence des efforts de quelques psychiatres et psychologues qui promeuvent les concepts d'enfance déficiente (Wallon) ou inadaptée (Heuyer, Lafont, Lagache). La décision du décret du 26 décembre 1944 attribuant la tutelle de l'enfance inadaptée au Ministère de la Santé Publique va cristalliser l'organisation du médico-social.

On a pu assister un temps à un partage de population selon qu'elles dépendaient des structures de l'Education Nationale, du médico social ou du sanitaire.

Aujourd'hui, nous sommes face à un bouleversement de cet équilibre du fait de facteurs multiples : évolution des attentes sociales, de la conceptualisation des rapports entre handicap et maladie, des connaissances scientifiques : l'émergence du handicap psychique en est un excellent exemple.

Dans les pratiques, les collaborations entre les différents acteurs ont évolué. On parle de réseau, même s'il se pratique sans s'en apercevoir.

L'existence du médico-social dans cette perspective peut-être une chance, car il a un rôle essentiel à jouer comme point d'articulation entre les compétences sanitaires et éducatives. Son organisation territoriale permet dans la pratique ces collaborations dans la durée.

Jean-Paul Orient